

# POLITIQUE D'ACCESSIBILITE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## INTRODUCTION

L'organisme de formation VAKOM - SB Conseil RH s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap. Conformément aux obligations légales et aux critères définis par la certification Qualiopi, nous mettons en place les mesures nécessaires pour assurer un accueil et un accompagnement adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

## Objectifs

- Faciliter l'accès à la formation pour tous, dans un cadre inclusif.
- Proposer des solutions personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.
- Favoriser l'égalité des chances en offrant un environnement adapté, favorisant l'autonomie et l'intégration des apprenants.

## CADRE LEGAL

Notre politique d'accessibilité s'inscrit dans le respect de la législation française, notamment :

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Le décret relatif à l'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) et à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les organismes de formation.

## Information sur l'accessibilité des locaux

Nous garantissons que les locaux que nous proposons dans le cadre des formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec :

- Des rampes d'accès ou ascenseurs pour permettre un déplacement facilité.
- Des toilettes accessibles et adaptées.
- Des portes et espaces conformes aux normes en vigueur pour l'accueil des PMR.

Pour les formations à distance, nous nous tournons vers des partenaires spécialisés proposant des solutions adaptées pour permettre une participation active de toutes les personnes, y compris celles présentant des handicaps sensoriels ou cognitifs.

#### PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de l'inscription à une formation, nous invitons les décideurs ou services RH à nous signaler, de manière confidentielle, toute situation de handicap nécessitant des aménagements spécifiques.

Identification des besoins : En amont de la formation, un entretien est proposé pour identifier les besoins spécifiques en termes d'adaptation pédagogique, technique ou logistique. Cet entretien est conduit par le référent handicap de l'organisme, en collaboration avec l'apprenant et, si nécessaire, des partenaires spécialisés (ex. : Cap Emploi, SAMETH).

Mise en place des adaptations : Une fois les besoins identifiés, des aménagements sont possiblement mis en place en fonction des situations et des ressources disponibles, tels que :

- L'accompagnement par des interprètes en langue des signes française (LSF).
- Des outils pédagogiques adaptés.
- L'ajustement des méthodes pédagogiques pour favoriser l'apprentissage, comme l'aménagement des horaires, des pauses supplémentaires ou l'adaptation du matériel de formation.
- ...

Suivi personnalisé : Durant la formation, le référent handicap s'assure du bon déroulement de la formation et de l'efficacité des aménagements. Un suivi individualisé permet de réajuster les dispositifs si nécessaire.

## Rôle du référent handicap

Le référent handicap de SB Conseil RH - VAKOM, Bernard Laprébande, est chargé de :

- Veiller au respect des obligations légales en matière d'accessibilité.
- Coordonner l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Former et sensibiliser l'équipe pédagogique aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.

## SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Tous les formateurs et personnels de l'organisme sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap, afin de garantir une prise en charge adéquate et respectueuse.

## Structures Spécialisées

Pour assurer une réponse adaptée aux situations particulières, nous traitons avec des acteurs spécialisés, tels que :

- Cap Emploi Landes et Pays-Basque : Accompagnement des travailleurs en situation de handicap. 12 All. Véga, 64600 Anglet, Tél : 0558561858
- AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. 13 rue Jean-Paul Alaux Millenium 2 ZAC Coeur de Bastide - CS 61404 33072 Bordeaux, Tél : 0 800 11 10 09
- FIPHFP Nouvelle Aquitaine : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
- MDPH 64 : Maison départementale des personnes handicapées des Pyrénées-Atlantiques. Rue Pierre Bonnard, 64000 Pau, Tél : 05 59 27 50 50